



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7498^e séance

Mercredi 29 juillet 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. McCully	(Nouvelle-Zélande)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gimolieca
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M. Liow Tiong Lai
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le Président (*parle en anglais*) : Je propose que le Conseil de sécurité observe une minute de silence en souvenir solennel des 298 personnes qui ont trouvé la mort lorsque le vol MH17 de la compagnie Malaysia Airlines a été abattu le 17 juillet 2014. J'invite toutes les personnes présentes tandis que nous honorons la mémoire de ces victimes.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux ministres qui assistent à la séance d'aujourd'hui. Leur participation vient confirmer l'importance du sujet à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de l'Irlande, d'Israël, de l'Italie, des Pays-Bas, des Philippines, de la Roumanie, de l'Ukraine et du Viet Nam à participer à la séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/562, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Indonésie, l'Irlande, Israël, l'Italie, la Lituanie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, les Philippines, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Ukraine.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Liow Tiong Lai (Malaisie) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution S/2015/562 dont est saisi le Conseil aujourd'hui est présenté par la Malaisie au nom des pays qui participent à l'équipe d'enquête mixte chargée d'enquêter sur la destruction en vol de l'appareil assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines,

à savoir l'Australie, la Belgique, la Malaisie, les Pays-Bas et l'Ukraine. C'est également en leur nom et au nom de ma délégation que je prends la parole pour expliquer notre position.

Il y a un an, le 17 juillet 2014, la communauté internationale apprenait avec effroi que le vol civil MH17 avait tragiquement été abattu dans l'est de l'Ukraine. Le Conseil a réagi immédiatement et de manière unie en adoptant par consensus la résolution 2166 (2014) quelques jours plus tard. Cette résolution condamnait cet incident, préconisait une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante, conformément aux directives de l'aviation civile internationale, demandait à tous les États et à tous les acteurs de coopérer pleinement dans le cadre de l'enquête internationale et exigeait que l'on contraigne les responsables de l'incident à répondre de leurs actes et que tous les États s'associent pleinement aux efforts déployés pour établir les responsabilités.

Depuis, une enquête indépendante de sûreté aérienne a été menée dans le plein respect de l'annexe 13 à la Convention relative à l'aviation civile internationale et des directives de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Le Bureau néerlandais de la sûreté a conduit l'enquête depuis que celle-ci a été confiée aux Pays-Bas par l'État d'occurrence, c'est-à-dire l'Ukraine. L'enquête a bénéficié du concours d'experts originaires de divers pays, notamment de l'Allemagne, de l'Australie, des États-Unis, de la France, de l'Indonésie, de l'Italie, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni et de l'Ukraine.

En parallèle et indépendamment de l'enquête de sûreté aérienne, les autorités de police de l'Australie, de la Belgique, de la Malaisie, des Pays-Bas et de l'Ukraine ont coopéré au sein d'une équipe d'enquête mixte chargée de mener l'enquête pénale sur la destruction du vol MH17. Cette enquête a été ouverte afin de donner suite à la demande du Conseil figurant dans la résolution 2166 (2014) en faveur de la réalisation d'une enquête exhaustive, minutieuse et indépendante sur l'incident. L'ONU s'est dite convaincue que l'enquête était menée conformément aux normes internationales.

À l'occasion du premier anniversaire de la destruction du vol MH17, le Secrétaire général Ban Ki-moon s'est félicité des progrès de l'enquête internationale indépendante menée conformément à la résolution 2166 (2014). L'OACI a également fait savoir qu'elle appuyait l'enquête internationale indépendante en cours.

Il y a un an, le Conseil exigeait dans sa résolution 2166 (2014) que les responsables rendent des comptes. L'heure est désormais venue pour le Conseil d'agir de manière claire et résolue pour montrer sa détermination et sa volonté politique d'établir les responsabilités dans le meurtre insensé des personnes qui se trouvaient à bord du vol MH17. C'est pourquoi aujourd'hui, au nom des pays membres de l'équipe d'enquête mixte, à savoir l'Australie, la Belgique, la Malaisie, les Pays-Bas et l'Ukraine, la Malaisie demande au Conseil de se prononcer sur le projet de résolution relatif à la création d'un tribunal pénal international spécial.

Il importe que le Conseil de sécurité prenne, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, des mesures claires et déterminées contre les personnes accusées d'avoir abattu le vol MH17 et que, par là même, il fasse savoir sans aucune équivoque au nombre croissant d'acteurs non étatiques capables de cibler des aéronefs civils que ces attaques sont inacceptables. Ainsi, la création par le Conseil d'un tribunal international signifierait clairement que la communauté internationale est résolue à agir contre ceux qui menacent la paix et la sécurité internationales en mettant en danger l'aviation civile. Toutes les personnes qui voyagent en avion seront exposées à de plus grands dangers si les auteurs de ces attaques ne rendent pas compte de leurs actes.

Un tribunal international serait également en très bonne position pour rendre justice aux familles des victimes. L'obligation de coopérer avec ce tribunal optimiserait également la perspective d'une coopération internationale. La mise en place d'un tribunal avant l'achèvement d'une enquête criminelle assurerait également que cette création soit aussi dépolitisée que possible et conforme à la pratique même du Conseil de sécurité concernant les autres cours pénales et tribunaux internationaux. Quels que soient les auteurs de ces attaques, nous tenons à nous assurer que le bras de la justice arrive jusqu'à eux et qu'ils ne jouissent d'aucune impunité. En outre, le projet de statut du tribunal, joint en annexe au projet de résolution, garantirait l'indépendance des juges et du procureur et donnerait à ce dernier les pleins pouvoirs pour ouvrir sa propre enquête.

La Malaisie, qui est l'un des pays membres de l'équipe d'enquête mixte, a établi des contacts avec tous les membres du Conseil afin de susciter leur appui au projet de résolution. Nous avons tenu des

consultations sur ledit projet de résolution et sur le statut au sein du Conseil et avons mené une campagne d'information intensive, tant à New York que dans différentes capitales, en vue d'expliquer notre initiative, de répondre aux préoccupations éventuelles et de solliciter l'appui des membres du Conseil et des nations éplorées. Nous remercions tous ceux qui ont appuyé nos efforts et se sont portés coauteurs du projet de résolution aujourd'hui.

Je tiens, tandis que nous soumettons ce projet de résolution à un vote, à demander à tous les membres du Conseil de n'oublier ni les appels à la justice lancés par les familles et les proches des victimes, ni la promesse faite par le Conseil dans la résolution 2166 (2014) de veiller à établir les responsabilités. Nous devons envoyer un message sans équivoque contre l'impunité. Les familles et les proches des victimes qui ont trouvé la mort lors de la destruction du vol MH17 n'en attendent pas moins. Nous demandons au Conseil d'appuyer cette initiative. Les mots ne sauraient exprimer les profonds effets de ces événements sur les familles des passagers et des membres de l'équipage. Nous espérons que l'unité dont le Conseil de sécurité aura fait montre, mais surtout son adoption du projet de résolution, leur assurera un certain réconfort.

C'est pour ces raisons que la Malaisie votera pour le projet de résolution S/2015/562. Nous exhortons les membres du Conseil à faire de même.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Tchad, Chili, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Fédération de Russie

S'abstiennent :

Angola, Chine, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 11 voix pour, une voix contre et 3 abstentions. Le projet de résolution n'a pas été adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Liow Tiong Lai (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie déplore vivement que le Conseil de sécurité n'ait pas réussi à rester uni concernant la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines. Nous sommes extrêmement déçus que le projet de résolution S/2015/562, qui aurait permis la création d'un tribunal pénal spécial pour le vol MH17, n'ait pas été adopté, en dépit des efforts persistants que nous avons déployés pour répondre aux préoccupations des membres du Conseil et atténuer nos divergences de vues. La Malaisie, de concert avec les pays de l'équipe d'enquête mixte, voulaient s'orienter vers cette solution qui aurait rallié un large appui de la part de la communauté internationale pour l'ouverture de poursuites. C'était également le meilleur moyen d'assurer la coopération de tous les pays à un mécanisme efficace de poursuites chargé de rendre la justice et d'établir les responsabilités.

Malheureusement, un an après l'adoption à l'unanimité de la résolution 2166 (2014), le Conseil marque un recul en envoyant un mauvais signe aux familles et aux proches des victimes. Le Conseil a également été dans l'incapacité de mettre en œuvre la résolution 2166 (2014), qui exige que les responsabilités soient établies et que tous les États coopèrent pleinement dans ce sens. Au lieu de transmettre un message en faveur de la justice et de la responsabilité, nous envoyons aux auteurs de ce crime odieux le message dangereux qu'ils jouissent de l'impunité, et nous compromettons la sécurité future de l'aviation civile au-dessus des zones de conflit.

Je tiens à souligner que ce qui, hélas, s'est passé aujourd'hui, ne dissuadera pas la Malaisie de poursuivre inlassablement ses efforts en vue de tenir pour responsables les auteurs de ce crime et de rendre justice aux victimes innocentes de ce vol maudit. Je remercie très sincèrement tous les pays qui ont appuyé les efforts déployés par la Malaisie pour que soit créé un tribunal pénal international sur le vol MH17 et ceux qui font partie de l'équipe d'enquête mixte.

Nous poursuivrons notre campagne d'information et nos consultations avec les pays concernés en vue de répondre à leurs préoccupations éventuelles concernant la justice et l'établissement des responsabilités relativement au vol MH17. La Malaisie envisagera et étudiera également d'autres options possibles et d'autres

mécanismes de poursuites au vu de l'échec enregistré aujourd'hui. J'assure les membres du Conseil que nous n'en resterons pas là et que nous ne renoncerons jamais. Nous devons agir; nous ne pouvons pas ne rien faire. Nous devons aller de l'avant, forts de nos convictions, afin d'être en mesure de réclamer que justice soit faite. Nous devons, pour les familles et les proches des victimes, continuer à lutter pour la justice et l'établissement des responsabilités.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous aimerions, pour commencer, adresser une fois de plus nos condoléances aux familles endeuillées, ainsi qu'aux gouvernements des pays dont des ressortissants se trouvaient à bord de l'avion qui s'est écrasé en Ukraine le 17 juillet de l'année dernière. La Russie a toujours plaidé pour que soient établies rapidement les causes de l'accident du vol MH17 de la Malaysia Airlines et poursuivis les coupables de cette tragédie. De surcroît, nous avons plus d'une fois contribué de façon concrète à la réalisation des tâches afférentes à cet égard.

La délégation russe a fait tout ce qui était en son pouvoir pour que le Conseil de sécurité adopte, dans les plus brefs délais, la résolution 2166 (2014). À l'occasion de l'élaboration de cette résolution, nous avons insisté sur le renforcement des dispositions portant sur la nécessité de procéder à une enquête internationale exhaustive, méticuleuse et indépendante, conformément aux principes directeurs de l'aviation civile internationale, et sur le rôle de premier plan que devait y jouer l'Organisation de l'aviation civile internationale. De plus, nous étions pleinement ouverts à l'adoption immédiate d'une résolution supplémentaire qui garantisse un accès rapide à la zone de l'écrasement pour les besoins de l'enquête conjointe. Or, les États concernés ont préféré agir en dehors du Conseil, et sur la base d'accords bilatéraux avec l'Ukraine, dont l'élaboration a pris davantage de temps.

Dans la résolution 2166 (2014), nous avons insisté sur l'inscription d'une disposition relative à l'arrêt immédiat de toutes les hostilités dans la zone immédiatement adjacente au lieu de la catastrophe. Et c'est la délégation russe qui a soulevé, au Conseil de sécurité, la question de la violation par Kiev de cette disposition en août, lorsque les autorités ukrainiennes ont déclaré de façon unilatérale qu'elles n'adhéraient plus à l'accord de cessez-le-feu, à la suite de quoi la mission d'enquête a été contrainte de suspendre ses travaux pendant une longue période.

Dans le cadre de l'enquête technique, les experts russes, en application de l'annexe 13 à la Convention relative à l'aviation civile internationale, ont remis à la partie néerlandaise toutes les informations qui nous étaient demandées, y compris les données provenant de la station radar de Rostov de notre système unifié de gestion du trafic aérien. Dans les quelques jours qui ont suivi la catastrophe, le Ministère de la défense russe a tenu une séance d'information où il a communiqué toutes les données satellitaires russes disponibles, qui ont également été transmises à la partie néerlandaise. L'analyse et les calculs auxquels nous avons procédé au sujet de l'une des versions de la catastrophe – à savoir que l'avion avait été abattu par un missile sol-air de type Buk – ont également été communiqués aux Pays-Bas par les spécialistes du fabricant russe Almaz-Antey. À cette fin, les données relatives aux spécifications techniques et tactiques de ces missiles ont donné lieu à une levée du secret défense y relatif. La Russie est le seul pays à avoir ainsi rendu public ce type de données.

Malheureusement, plus d'un an après l'adoption de la résolution 2166 (2014), des questions graves se posent encore quant à la conduite de l'enquête. Les experts russes n'ont pas eu accès sur un pied d'égalité aux différents aspects de l'enquête technique et ils ont fourni données et calculs à titre unilatéral tout en ne sachant pas ce qu'il advenait de ces informations. Parallèlement, nous avons proposé à plusieurs reprises de mettre à disposition nos spécialistes qualifiés et équipements spécialisés pour procéder à des expertises complexes telles que, par exemple, une étude métallographique qui permettrait d'établir, par l'examen des sous-munitions, le type de missile employé pour abattre l'avion. Tout cela est resté sans réponse.

Quant à l'enquête pénale, elle est effectuée par les membres de l'équipe d'enquête mixte à huis clos. On nous a fait savoir que les cinq pays participant à l'enquête avaient conclu un accord de non-divulgence de cette information, auquel cas, quelles raisons avons-nous pour ajouter foi au caractère impartial de cette enquête? Peut-on être sûr qu'elle ne cède pas à la campagne de propagande agressive menée dans les médias? Peut-elle être à l'épreuve des pressions politiques quand les causes et les coupables de la catastrophe ont déjà été désignés par avance? À plus forte raison quand ce type de déclarations est fait par les dirigeants de certains des États composant l'équipe d'enquête.

La Fédération de Russie a été le seul pays à rappeler que la résolution 2166 (2014) prévoyait une

aide complète de l'Organisation des Nations Unies à l'enquête. Nous avons proposé d'envisager la création d'un poste de représentant spécial du Secrétaire général, ce qui permettrait de conduire une enquête véritablement internationale et transparente. Mais notre proposition n'a pas été acceptée, tout comme il n'a pas été donné suite à l'instruction donnée au Secrétaire général dans la résolution 2166 (2014) de présenter au Conseil de sécurité un ensemble de propositions concernant les autres options possibles pouvant permettre d'aider l'ONU dans son enquête.

Qu'avons-nous obtenu en définitive? Nous avons eu un texte élaboré en coulisses – en dehors du Conseil de sécurité –, sans qu'aient été étudiées soigneusement toutes les options s'offrant en matière d'enquête criminelle, un projet de résolution présenté au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Notre position, à savoir que cette mesure était prématurée, mal définie et insoutenable sur le plan juridique, n'a pas été entendue. Nous avons présenté un autre projet de résolution au Conseil de sécurité qui visait à tirer pleinement parti du potentiel que recèle la résolution 2166 (2014) et à garantir une enquête véritablement internationale, indépendante et complète. Après cela, il aurait été possible de revenir à la question de l'examen des mécanismes juridiques permettant d'établir les responsabilités. Nous voudrions ici souligner que le document que nous avons proposé reste toujours sur la table et que les propositions et les idées qu'il contient sont toujours d'actualité.

Nous avons déclaré à plusieurs reprises que nous n'appuyons pas l'idée de la création d'un tribunal au titre du Chapitre VII de la Charte. Il n'y a aucun fondement à cela, compte tenu, en particulier, du fait que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2166 (2014), n'a pas qualifié la tragédie du Boeing de menace à la paix et à la sécurité internationales. Il est difficile d'expliquer comment cet accident qui, il y a un an, n'était pas considéré comme une menace à la paix et à la sécurité internationales, en est une, subitement, aujourd'hui.

En principe, les questions relatives à l'ouverture d'une procédure pénale ne relèvent pas du Conseil de sécurité. Il y a eu, certes, des exceptions notables à cette règle par le passé, en raison de la nécessité d'établir les responsabilités dans des crimes à grande échelle considérés par la communauté internationale comme relevant des crimes les plus graves. Mais l'expérience des Tribunaux pénaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda peut difficilement être considérée comme un

succès, étant donné leur complexité, leur sensibilité aux pressions politiques, leur coût élevé et l'extrême longueur des procédures.

Les précédents, concernant la création par le Conseil de tribunaux internationaux chargés de traduire en justice les coupables de catastrophes survenues dans des transports sont inexistantes, en principe.

Il y a eu, bien sûr, des tragédies de cet ordre par le passé, qui n'ont pas épargné la Russie. Ainsi, en 2001, un avion de la compagnie Sibir a été abattu au-dessus de la mer Noire par des systèmes antiaériens ukrainiens. Or on n'a pas parlé à l'époque de créer un tribunal international, ni lors de la destruction en vol de l'avion de la compagnie Iran Air, en 1988, au-dessus du golfe Persique, par un missile tiré d'un destroyer américain. Les enquêtes nationales effectuées à l'époque, en Ukraine et aux États-Unis respectivement, n'ont pas déterminé qu'un crime avait été commis. Et la résolution 616 (1988) du Conseil de sécurité adoptée suite à l'accident meurtrier de l'avion de ligne iranien abattu n'a pas qualifié l'incident de menace à la paix et à la sécurité internationales.

Je donne encore ici un exemple. En 2010, la Russie a été à l'origine d'une initiative visant à créer un tribunal international spécial chargé de poursuivre les pirates, et ce, eu égard à la multiplication sans précédent des actes de piraterie commis au large des côtes de Somalie. À l'époque, il n'existait pas de mécanisme de poursuites efficace contre la piraterie, et les pirates capturés étaient souvent simplement relâchés. Or, l'idée de créer un tribunal international chargé de juger les crimes de piraterie n'a pas bénéficié de l'appui du Conseil de sécurité, en dépit du fait que la situation avait été clairement qualifiée de menace à la paix et à la sécurité internationales. Les arguments concernant l'inefficacité, la lourdeur et la lenteur de ce type de mécanismes ont alors été utilisés, notamment dans la bouche de ceux qui, aujourd'hui, appuient le projet de résolution sur l'accident du Boeing. Aussi, force est de constater que le projet de résolution qui a été mis aux voix aujourd'hui (S/2015/562) était dépourvu de tout fondement juridique ou jurisprudentiel. Nous avons expliqué à maintes reprises tout cela à nos collègues et les avons invités à réfléchir à des solutions de substitution. Cependant, les auteurs du projet de résolution ont refusé d'agir dans un esprit de coopération et ils ont mis ce projet aux voix, sachant par avance qu'il ne donnerait pas de résultat positif. Cela montre, à notre sens, que les objectifs politiques et de propagande sont, pour eux,

plus importants que les objectifs pratiques. Cela est regrettable.

En conclusion, je voudrais confirmer sans équivoque que la Russie est prête à continuer de contribuer à la conduite d'une enquête exhaustive, indépendante et impartiale sur les causes et les circonstances de l'écrasement de l'avion malaisien, en application des dispositions de la résolution 2166 (2014), de façon à identifier les coupables et à les poursuivre. La position que nous défendons aujourd'hui n'a rien à voir avec un quelconque soutien à l'impunité.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie tous les ministres qui se sont déplacés à New York pour cette importante séance.

Shuba Jaya et son mari Paul Goes rentraient des Pays-Bas, où ils avaient emmené leur fille âgée d'un an, Kaela, rencontrer pour la première fois les parents de Paul. Nick Norris ramenait ses trois petits-enfants, Mo, 12 ans, Evie, 10 ans, et Otis, 8 ans, à Perth après des vacances en famille, afin que les parents des enfants puissent passer quelques jours de vacances seuls. Tambi Jiee et Ariza Gazalee rentraient s'installer en Malaisie après plus de deux années de séjour à l'étranger. Ils étaient accompagnés de leurs fils, Muhammad Afif, 19 ans, Muhammad Afzal, 17 ans, et Mohammed Afruz, 13 ans, et de leur fille, Marsha Azmeena, 15 ans. Toutes ces familles étaient sur le vol MH17 de la compagnie Malaysia Airlines. Toutes ces personnes sont mortes.

Il y avait, parmi les 298 personnes à bord, des étudiants et des enseignants, des fleuristes et des hôtesses de l'air, des entrepreneurs et des restaurateurs, un ingénieur en aérospatiale et une caissière de supermarché. Près de 80 des passagers étaient des enfants. Leur perte dépasse toute mesure.

Cette perte est ressentie par des générations d'élèves de la religieuse Philomène Tiernan, âgée de 72 ans et membre de la Société du Sacré-Cœur de Jésus, un ordre religieux qui se consacre principalement à la promotion de l'éducation des filles. Sœur Phil, comme l'appelaient ses élèves, rentrait chez elle après avoir visité en France l'église où est enterrée la dépouille de la fondatrice de cet ordre religieux. Cette perte est ressentie par des personnes qui n'ont sans doute jamais rencontré les victimes, mais dont la vie a été touchée, voire modifiée à jamais, par leur travail. Je pense à des victimes comme Joep Lange et sa partenaire, Jacqueline van Tongeren, qui faisaient partie des passagers se rendant à la vingtième Conférence internationale sur le

sida. Joep était un chercheur de renom qui a contribué à rendre les traitements antirétroviraux moins coûteux pour tous ceux qui n'auraient pas pu se les permettre autrement. Jacqueline travaillait pour une organisation non gouvernementale promouvant des solutions sanitaires pour les communautés pauvres. Je pense à des victimes comme Willem Witteveen, qui était non seulement un spécialiste du droit et de la théorie politique profondément respecté, mais également un serviteur dévoué de son pays, qui fut pendant près de 10 ans sénateur des Pays-Bas.

Mais ce sont évidemment les familles des 298 victimes qui ressentent le plus profondément cette perte. Dora Shahila Kassim était chef de cabine et mère célibataire. Elle avait travaillé dur pour faire en sorte que sa fille de 16 ans, Diyana, ait toutes les chances dans la vie. « Elle était non seulement ma mère, mais aussi mon père et ma meilleure amie », a déclaré Diyana. « Je ne sais pas comment je vais vivre sans elle. » Le fils de Silene et Rob Fredriksz, Bryce Fredriksz, qui avait 23 ans, était sur le vol avec sa petite amie, Daisy Oehlers, âgée de 20 ans. Le jeune couple vivait chez les parents de Bryce. Depuis le 17 juillet 2014, les parents de Bryce gardent la chambre telle que Bryce et Daisy l'ont laissée, avec le lit défait et des vêtements éparpillés sur le sol. Silene ne peut se résoudre à y toucher. L'air, dit-elle, respire encore Bryce et Daisy.

Cela aurait pu arriver à n'importe laquelle de nos familles. Nos fils ou nos filles, nos mères ou nos pères, nos grands-parents ou nos oncles et tantes – n'importe lequel d'entre eux aurait pu être sur ce vol, de même que nos enseignants, nos collègues, nos voisins ou nos meilleurs amis. Les passagers de ce vol étaient originaires de 18 pays, dont le mien, mais ils auraient pu être de n'importe quelle nationalité. On peut donc dire que les familles des 298 passagers, ainsi que les communautés et les nations auxquelles ils appartenaient, font toutes partie de nos familles.

Les États-Unis croient fermement que ceux qui ont perpétré ce crime innommable ne peuvent rester dans l'anonymat et impunis. Lorsque les Pays-Bas, la Malaisie, l'Australie, la Belgique et l'Ukraine ont déposé le projet de résolution S/2015/562, nous avons appuyé leurs efforts. Bien sûr, la justice à elle seule ne comblera pas le vide profond causé par la perte des passagers du vol MH17 de la Malaysia Airlines. Mais les efforts visant à faire obstruction à la justice ne font qu'accroître la douleur des familles des victimes qui ont déjà enduré bien plus que tout ce qu'on peut imaginer,

que ce soit lorsque les séparatistes soutenus par la Russie ont empêché les enquêteurs d'accéder pleinement et rapidement au site de l'accident, ou lorsque la Russie a refusé ne serait-ce que de négocier le projet de résolution et le statut présentés aujourd'hui, empêchant ainsi pratiquement toute négociation significative de ces documents, ou bien encore aujourd'hui avec le veto de la Russie.

En opposant son veto au présent projet de résolution, la Russie tente de refuser la justice aux 298 victimes du vol MH17 et de priver leurs familles de l'occasion de demander des comptes aux responsables. La Russie a cyniquement ignoré l'indignation publique dans les pays en deuil et les appels des familles touchées. Il est tragique que la Russie ait utilisé le privilège qui lui avait été reconnu pour faire progresser la paix et la sécurité internationales aux fins d'entraver la paix et la sécurité internationales.

Mais soyons clairs – le veto d'aujourd'hui ne peut pas et ne doit pas priver les victimes et leurs familles de la justice. Il ne peut y avoir et il n'y aura aucune impunité pour ceux qui ont abattu un avion civil transportant 298 personnes. Si la justice est refusée à ces 298 personnes et à leurs familles et communautés, elle est refusée à l'ensemble de nos familles, communautés et nations. Bien que nous soyons scandalisés et profondément déçus par le résultat de ce vote, nous tenons aujourd'hui à dire aux familles qu'aucun veto n'empêchera que ce crime odieux fasse l'objet d'une enquête et de poursuites, et qu'aucun veto n'affaiblira notre engagement inébranlable envers elles de faire en sorte qu'elles obtiennent, ainsi que leurs proches, la justice qu'ils méritent.

M. Baublys (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'aux Ministres Liow Tiong Lai, de la Malaisie, Julie Bishop, de l'Australie, Pavlo Klimkin, de l'Ukraine, et Bert Koenders, des Pays-Bas. Leur présence ici témoigne de l'engagement de leurs gouvernements à établir les responsabilités et à demander justice pour la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines, près de Torez, dans la province de Donetsk, le 17 juillet 2014.

Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes originaires des Pays-Bas, de la Malaisie, de l'Australie, de l'Indonésie, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Belgique, des Philippines, de la Nouvelle-Zélande et du Canada. Nos paroles apaisent sans doute les familles en deuil, mais le crime

odieux qui a été commis exige une réponse de la part du Conseil de sécurité. Tous les États doivent coopérer pleinement afin d'établir les responsabilités, ce que demandait justement la résolution 2166 (2014) adoptée à l'unanimité par le Conseil.

Le veto opposé aujourd'hui par la Russie prive pour l'instant les familles des victimes de la possibilité de traduire les auteurs en justice. Les actions de la Russie sont extrêmement préoccupantes, bien que guère surprenantes. Depuis le 17 juillet 2014, la Russie a agi eu égard aux enquêtes indépendantes sur le vol MH17 comme si elle avait quelque chose à cacher, comme si elle voulait induire quelqu'un en erreur ou égarer quelqu'un en fournissant de fausses informations. Aujourd'hui ne fait pas exception. La triste réalité sur le terrain dément toutefois le discours russe.

Les groupes armés illégaux soutenus par la Russie qui contrôlent le site de l'accident ont falsifié les traces matérielles pendant des jours et des semaines, et ont bloqué ou limité l'accès des experts internationaux et des observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Ce n'est que suite à la pression internationale considérable exprimée dans la résolution 2166 (2014) que des enquêteurs indépendants ont pu procéder à l'identification des restes des victimes et recueillir des indices. Leur travail est essentiel, et nous appelons tous les États concernés à coopérer.

L'équipe d'enquête internationale indépendante dirigée par les Pays-Bas comprend des experts d'Australie, de France, d'Allemagne, d'Indonésie, d'Italie, de Malaisie, de Russie, d'Ukraine, du Royaume-Uni et des États-Unis, de même que de l'Agence européenne de la sécurité aérienne et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), et jouit de la pleine confiance des pays concernés et de la communauté internationale, notamment de l'OACI et de l'ONU. Nous avons toute confiance dans l'enquête, qui est menée en conformité avec les procédures et les normes de l'OACI et de la Convention de Chicago. Nous remercions les pays de l'équipe d'enquête mixte d'être constamment disponibles et de tenir le Conseil au courant.

La Lituanie a parrainé le projet de résolution (S/2015/562) déposé aujourd'hui par la Malaisie. Aujourd'hui, avec une majorité des membres du Conseil, nous envoyons un message clair selon lequel les actes de violence contre des civils ne resteront pas impunis. La destruction de l'aéronef assurant le vol MH17 constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales, et c'était un acte délibéré. La responsabilité n'est pas un

concept abstrait. Un tribunal international soutenu par le Conseil de sécurité créé en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies aurait été le meilleur moyen de garantir l'impartialité et l'indépendance de la procédure judiciaire. Nous appuierons les efforts visant à faire respecter le principe de responsabilité, avec ou sans la coopération de la Russie.

L'entrée incontrôlée d'armes, de mercenaires et de militaires russes dans le territoire souverain de l'Ukraine a créé les conditions qui ont permis que se produise cette tragédie. Plusieurs semaines avant la destruction du vol MH17, les séparatistes ont affirmé s'être procuré un système de missiles SA-11 Bouk et l'avoir utilisé pour abattre un avion-cargo Antonov AN-26 en haute altitude. De telles armes ne se trouvent pas sur un marché local à Louhansk. Elles ne peuvent pas non plus être maniées par un mineur de Donetsk.

Le conflit orchestré de l'étranger dans l'est de l'Ukraine se poursuit, en dépit du fait que la Russie nie toute implication, comme dans le cas de l'occupation de la Crimée. Les cessez-le-feu de septembre 2014 et de février 2015 visaient à permettre aux forces russes et séparatistes présentes dans le Donbass de se regrouper. Récemment, 52 000 soldats russes ont été déployés à la frontière ukrainienne. Depuis l'automne dernier, à seulement deux points de passage de la frontière entre la Russie et l'Ukraine, l'OSCE a recensé 20 000 hommes en uniforme, soit deux divisions, traversant dans les deux sens sans que la moindre demande de visa ait été introduite. Que pourrait alors constater l'OSCE si la Russie respectait les accords de Minsk et l'autorisait à surveiller de vastes zones dans le Donbass, notamment les 400 kilomètres de frontière séparant l'Ukraine de la Russie?

Les signes de mauvais augure ne s'arrêtent pas là. L'OSCE a enregistré une forte concentration d'armes lourdes dans les zones contrôlées par les rebelles, notamment à un nœud ferroviaire à Komsomolske. Il y a seulement quelques semaines, Alexei Markov, de la Brigade fantôme de la République populaire autoproclamée de Louhansk, a affirmé que ses combattants étaient déterminés à lancer une offensive estivale, mais qu'ils voulaient que Moscou leur fournisse des armes car ils en avaient très peu, étaient à court de matériel et avaient besoin d'hommes, de pièces d'artillerie et de véhicules de combat. Tous les otages et les personnes détenues illégalement auraient dû être libérés. La Russie a évidemment trouvé d'autres excuses pour braver les dispositions de la résolution 2202 (2015).

Nadia Savchenko et d'autres Ukrainiens détenus illégalement se trouvent toujours dans des prisons russes dans l'attente de procès fantoches.

Il faut mettre un terme à ces tragédie et souffrances humaines en Ukraine. Les accords de Minsk doivent être appliqués de bonne foi. Le Groupe de contact trilatéral, l'OSCE et l'ONU doivent jouer des rôles cruciaux. La Russie et ses militants doivent cesser de ne souscrire à ces accords qu'en paroles. Dans des circonstances extrêmement difficiles, l'Ukraine est en train de mettre en œuvre les accords de Minsk. Elle a lancé une réforme constitutionnelle. Elle déploie des efforts véritables pour procéder à des réformes douloureuses, combattre la corruption et se libérer du passé. L'Ukraine doit être libre d'appliquer les réformes que son peuple a choisies. Les Ukrainiens veulent la paix.

Notre devoir aujourd'hui n'était pas de prendre parti mais de garantir la justice. Le Conseil a échoué. Le veto mis aujourd'hui constitue une tentative désespérée de retarder l'application du principe de responsabilité, mais la communauté internationale n'interrompra pas ses efforts, et les responsables seront amenés à répondre de leurs actes.

M. Cherif (Tchad) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à tous les ministres présents dans cette salle.

Il y a jour pour jour un an et 12 jours, nous étions témoins de l'horreur du crash du vol MH17 de la compagnie Malaysia Airlines dans la province de Donetsk, en Ukraine, qui a entraîné la mort de 298 personnes innocentes, dont 85 enfants. Le Tchad réitère sa vive condamnation de cette abominable attaque contre un avion civil et exprime à nouveau sa profonde sympathie et ses condoléances les plus attristées aux familles éplorées ainsi qu'aux gouvernements des pays dont les victimes étaient originaires. Nous partageons l'incommensurable douleur des parents et proches des victimes et comprenons leur impatience légitime de connaître la vérité et d'exiger des comptes de ceux qui seraient à l'origine de cette catastrophe.

Il convient de rappeler que la résolution 2166 (2014), adoptée aussitôt après la destruction survenue le 17 juillet 2014, dispose que les responsables de cette catastrophe sont tenus de rendre des comptes et que tous les États coopèrent pleinement avec les efforts visant à établir les responsabilités. Selon le rapport préliminaire rendu public le 10 septembre 2014 par le Bureau néerlandais de la sûreté concernant la destruction,

l'avion s'est désintégré en plein vol en raison des « dommages structurels provoqués par l'impact extérieur de nombreux projectiles à haute énergie ». Cependant, l'origine de ces projectiles n'a pas été précisée.

Le Tchad a soutenu et soutient toujours tous les efforts de la communauté internationale visant à demander des comptes et à situer les responsabilités dans la destruction de l'avion. Nous tenons à remercier la délégation malaisienne d'avoir déposé à cet effet le projet de résolution S/2015/562, relatif à la création d'un tribunal pénal international. Nous étions favorables dès le départ à l'idée de la création d'un tel tribunal pour juger les auteurs de ces crimes odieux, pour plusieurs raisons.

Premièrement, pour répondre à l'exigence de la résolution 2166 (2014), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité à la suite de l'incident, demandant de traduire en justice les auteurs de la destruction de l'aéronef malaisien. Deuxièmement, pour honorer la mémoire des victimes de cette tragédie et réitérer notre entière solidarité à leurs proches, dont nous partageons l'impatience légitime dans la quête de vérité et de justice, ainsi qu'aux nombreuses délégations venues ici les représenter aujourd'hui. Troisièmement, pour garantir une enquête crédible, indépendante et impartiale en vue d'une justice à l'abri de toute pression et manipulation, et encourager la coopération entre tous les États à cette fin. Quatrièmement et enfin, pour envoyer un message dissuasif fort à tous ceux qui pourraient, dans d'autres zones de conflit, attenter à l'avenir à la sécurité et à la sûreté de l'aviation civile internationale.

C'est compte tenu de tout ce qui précède que le Tchad a voté pour le projet de résolution déposé par la délégation malaisienne, mais malheureusement non adopté à cause de l'opposition d'un membre permanent. Nous regrettons profondément que ce projet n'ait pas été adopté. Malgré le rejet de ce projet de résolution, nous demeurons engagés à soutenir tous les efforts visant à répondre au besoin de justice, et encourageons à cet effet les pays concernés, ainsi que les membres du Conseil, à tout mettre en œuvre pour répondre aux attentes légitimes des proches des victimes.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne a voté pour le projet de résolution S/2015/562, déposé par la Malaisie, et elle regrette qu'il n'ait pu être adopté. Ma délégation estime que le projet de résolution faisait logiquement suite à la résolution 2166 (2014), que le Conseil a adoptée à l'unanimité il y a un an. Il est important d'insister sur le

fait que la résolution 2166 (2014) est toujours en vigueur aujourd'hui. Il est également important de préserver l'unité dont le Conseil avait fait preuve à ce moment-là.

Dans ce contexte, je tiens à réaffirmer que l'Espagne condamne la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines, en juillet 2014, et redire notre tristesse face au sort de ses 298 passagers et membres d'équipage, à la mémoire desquels je tiens à rendre hommage une fois de plus aujourd'hui.

Mon pays a demandé à plusieurs reprises que les responsables de cet acte inqualifiable aient à rendre des comptes. Il est inacceptable que les parties au conflit puissent recourir à de tels actes de violence aveugle contre l'aviation civile. Le Conseil de sécurité ne peut rester indifférent face à ce type d'action. Il doit, au contraire, veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes, comme il est demandé dans sa résolution 2166 (2014).

Je tiens à réaffirmer le ferme appui de l'Espagne à l'enquête technique sur les faits, qui est menée par le Bureau néerlandais de la sûreté, conformément aux principes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), ainsi qu'à l'enquête pénale conduite par l'équipe d'enquête mixte. Je tiens aussi à saluer le rôle que le système des Nations Unies, en particulier l'OACI, a joué, avec rigueur et de manière indépendante, à l'appui de l'enquête technique et lui dire toute ma gratitude.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'Espagne considère que la création d'un tribunal pénal international spécial, tel que décrit dans le projet de résolution de la Malaisie, enverrait un message ferme de lutte contre l'impunité et de recherche de la justice pour les victimes. Il est important de poursuivre les efforts en vue d'atteindre cet objectif et de dire clairement que ces actes exécrationnels sont inadmissibles. Il est de notre responsabilité de contribuer, grâce aux mesures que nous prenons, à empêcher qu'ils se reproduisent, en particulier compte tenu du nombre croissant d'acteurs non étatiques qui ont les moyens de commettre ces actes aujourd'hui. C'est ainsi que nous contribuerons à renforcer la sécurité de l'aviation internationale et, au bout du compte, la paix et la sécurité internationales.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Il y a un an, le vol MH17 de la Malaysia Airlines s'est écrasé dans l'est de l'Ukraine, tuant les 298 personnes se trouvant à bord. La Chine est profondément attristée par cette tragédie et souhaite une nouvelle fois exprimer toutes

ses condoléances aux familles endeuillées des victimes et aux pays concernés. Nous appuyons, conformément à la résolution 2166 (2014), la conduite d'une enquête internationale objective, impartiale et indépendante sur l'incident et la poursuite en justice des auteurs de ce crime.

À l'heure actuelle, l'accent doit être mis sur la nécessité de faire toute la lumière sur l'incident et de rendre justice aux victimes. La Chine comprend les sentiments des auteurs du projet de résolution et, en particulier, ceux des familles endeuillées des victimes de l'accident du vol MH17, ainsi que leur désir ardent de voir les auteurs de ce crime punis.

La Chine a participé aux consultations sur le projet de résolution et n'a cessé de demander aux membres du Conseil de rester unis, de trouver un terrain d'entente, de tenir compte des préoccupations des uns et des autres et d'éviter les affrontements politiques. Si le Conseil avait pu parvenir à un consensus sur la prochaine mesure à prendre en ce qui concerne cet incident, il aurait envoyé un message positif indiquant que la communauté internationale maintenait une position commune sur cette question. Cela aurait également contribué à faire toute la lumière sur l'incident dans les plus brefs délais.

Dans la mesure où quelques membres du Conseil ont encore de graves préoccupations au sujet du projet de résolution, demander un vote à tout prix ne pouvait que semer la division parmi les États membres du Conseil. Cela ne contribuera pas à apaiser la douleur des familles endeuillées des victimes du vol MH17, ni ne permettra d'établir les faits et de traduire les auteurs en justice. Pour ces raisons, la Chine s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution.

M. Delattre (France) : Je remercie la Malaisie et les coauteurs du projet de résolution et tiens à saluer les ministres qui nous font l'honneur de leur présence.

Nous regrettons profondément le rejet du projet de résolution instaurant un tribunal international pour juger les responsables de l'accident du MH17. La France a soutenu dès l'origine cette importante initiative.

La création du tribunal spécial allait dans le sens de la lutte contre l'impunité, dont le Conseil de sécurité a fait l'une de ses priorités. Nous assistons donc aujourd'hui à la remise en cause d'un des thèmes majeurs de l'action du Conseil, qui faisait jusqu'à présent consensus parmi ses membres. L'initiative participait également de la mise en œuvre de la résolution 2166 (2014) adoptée le 21 juillet 2014 par le

Conseil de sécurité, qui exige que les responsables de cette tragédie répondent de leurs actes.

La résolution 2166 (2014) avait marqué l'unité du Conseil pour condamner cet acte odieux. Elle avait également marqué un pas important vers l'élucidation du drame, l'établissement des responsabilités et l'exigence de justice. Les dispositions du projet de résolution ne sont nullement abrogées par son rejet aujourd'hui. Qu'on ne s'y trompe pas : l'appel pour que toute la vérité soit faite sur les circonstances du drame, pour que les responsables soient poursuivis et pour que justice soit rendue ne disparaîtra pas. L'enquête menée par l'équipe d'enquête mixte, à laquelle l'ONU a été associée via l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), et dont l'ONU reconnaît l'impartialité, doit se poursuivre. Nous le devons aux victimes dont la mémoire ne s'effacera jamais.

Il est profondément choquant qu'un an après la catastrophe, où 298 civils innocents ont péri, le Conseil ne puisse pas répondre à l'immense douleur et à la préoccupation de nations entières, comme en témoigne la présence parmi nous aujourd'hui de plusieurs membres des Gouvernements des pays concernés. C'est dire combien nous regrettons le veto de la Russie.

Le vote d'aujourd'hui marque un grave échec pour le Conseil. Il faut en prendre acte, mais nous n'avons pas le droit de baisser les bras. Nous le devons à chacune des victimes de cette tragédie. Nous le devons à la recherche de la vérité. Nous le devons aux valeurs des Nations Unies, qui doivent nous rassembler. C'est dans cet esprit que nous serons bientôt amenés à poursuivre notre travail sur les suites à donner à l'enquête internationale, qui rendra prochainement ses conclusions.

M. Olgún Cigarroa (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord saluer votre présence, Monsieur le Président, ainsi que celle de tous les autres ministres qui se trouvent parmi nous aujourd'hui. Un an après la tragédie, nous réitérons nos condoléances à toutes les familles touchées.

Ma délégation aurait souhaité que le Conseil adresse un message unifié à toutes les familles des victimes de la tragédie causée par la destruction du vol MH17. La résolution 2166 (2014) a été une mesure importante pour faire la lumière sur les faits grâce à la mise en place d'une équipe d'enquête mixte, parallèlement à l'enquête menée par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Mais il ne fait aucun doute que l'application du principe

de responsabilité fait partie intégrante des valeurs fondamentales qui exigent de rechercher la justice et de lutter contre toute forme d'impunité.

Le Chili est préoccupé par la mise en œuvre effective de ces principes. Nous avons toujours été prêts à appuyer tous les efforts déployés en vue d'un accord de base qui permettrait de continuer à enquêter sur les faits et de mettre en place un mécanisme juridictionnel venant compléter la mise en œuvre de la résolution 2166 (2014). Au-delà des interprétations juridiques légitimes, il nous semble indispensable que l'exercice de la compétence juridique tarde aussi peu que possible, eu égard à la gravité des faits ainsi qu'à la nécessité indéniable d'indemniser les familles des victimes. Compte tenu de ces arguments, le Chili a appuyé le projet de résolution S/2015/562, car la vérité, la justice et les réparations sont des éléments constitutifs de notre vision de la société, que nous cherchons à concrétiser par l'action collective.

Pour terminer, nous exprimons l'espoir que le Conseil sera en mesure de transmettre les messages que la communauté internationale attend – parce que cela renforce sa légitimité, au-delà de nos divergences raisonnables.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les Ministres malaisien, néerlandais, australien et ukrainien d'avoir marqué cette occasion de leur présence.

Le Royaume-Uni est profondément attristé, frustré et déçu que la Russie ait aujourd'hui opposé son veto au projet de résolution S/2015/562. Ce projet de résolution visait à garantir que justice serait rendue pour les 298 personnes – dont 80 enfants et 10 ressortissants britanniques – qui ont perdu la vie à bord du vol MH17 de la Malaysia Airlines. Le veto de la Russie est un manque de respect pour les victimes et une insulte pour leurs familles. Avec la résolution 2166 (2014), le Conseil de sécurité avait convenu à l'unanimité que les responsables de cet incident devaient répondre de leurs actes, et avait demandé à tous les États de coopérer pleinement dans le cadre des efforts visant à établir les responsabilités. Par son veto, la Russie ne respecte pas cette demande.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité avait l'occasion de lancer un processus qui aurait garanti la justice et l'établissement des responsabilités aux familles de tous ceux qui ont perdu la vie. Ce n'aurait pas été la première fois que le Conseil prenait ce genre de mesure, puisqu'il a assuré l'appui international au

procès concernant l'affaire de Lockerbie et établi le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, ainsi qu'un autre tribunal spécial pour le Liban, pour n'en citer que quelques-uns. Un an après la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines, le moment était précisément venu d'établir un tel tribunal – afin de transmettre le message clair et sans équivoque que le Conseil ne tolérerait pas l'impunité et que le Conseil avait clairement la responsabilité de s'attaquer aux actes violents qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous rejetons donc l'allégation de la Russie selon laquelle le présent projet de résolution est une mesure inutile et prématurée, et que le Conseil de sécurité aurait dû attendre la conclusion des enquêtes. Il faut du temps pour permettre à un tribunal d'être doté de toutes les ressources humaines dont il a besoin et de démarrer ses activités. Si nous avons lancé ce processus aujourd'hui, le tribunal aurait été dans une position idéale pour agir dès la conclusion des enquêtes.

Malgré le veto de la Russie, l'enquête va se poursuivre. Les enquêteurs, qui travaillent dans les circonstances les plus difficiles qui soient, ont fait preuve d'un professionnalisme et d'une intégrité exemplaires. Nous refusons toute allégation contraire. La Russie a pris part aux deux investigations. L'Agence fédérale de transport russe a participé activement à l'enquête technique et a apporté une contribution matérielle à l'enquête criminelle. Il est préjudiciable que la Russie ait choisi de bloquer la meilleure voie à l'établissement d'un tribunal qui aurait permis de conclure cette enquête criminelle. C'est grâce à ces enquêtes que nous pourrions faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes – comme le demande la résolution 2166 (2014). Le veto d'aujourd'hui ne pourra pas l'empêcher. Que les actions de la Russie aujourd'hui n'apportent aucun réconfort aux auteurs de ce terrible crime. Les responsabilités seront établies, et la communauté internationale doit à présent s'unir pour s'y employer.

Pour terminer, je voudrais à nouveau évoquer le souvenir des victimes. Pour elles, le vol MH17 de la Malaysia Airlines était censé n'être qu'un vol de routine sur Kuala Lumpur : un voyage d'affaires ou d'agrément, ou encore une escale avant une conférence. Au lieu de cela, les 298 personnes à bord de l'avion ont perdu la vie dans une région reculée de l'est de l'Ukraine – loin de chez elles, loin de ceux qu'elles aimaient et loin de ceux qui les aimaient. Les victimes, comme tous ceux qu'elles ont laissés derrière elles, méritent que justice soit rendue. Malgré les actions de la Russie aujourd'hui, nous n'abandonnerons pas notre quête dans ce sens.

M. Ramírez Carreño (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Venezuela rejette l'acte répréhensible qui a provoqué la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines, un avion civil, dans la région de Donetsk, en Ukraine, et la mort de 298 membres d'équipage et passagers. Dans ce sens, nous renouvelons l'expression de notre solidarité avec les familles des victimes et les pays touchés par ce regrettable incident, qui s'est produit il y a un an. Nous sommes convaincus que, dans le cadre de la lutte contre l'impunité, la justice doit prévaloir de telle manière que les responsables de cette tragédie soient sanctionnés conformément à la loi.

Néanmoins, le Venezuela s'est abstenu dans le vote sur le projet de résolution S/2015/562 parce que le texte introduisait des éléments de friction politique qui pourraient faire obstacle à la coopération et la confiance entre les parties, nécessaires pour contribuer favorablement au processus d'enquête en cours, laquelle doit déterminer le déroulement des événements qui ont abouti à la destruction du vol MH17. Tout cela a pour objectif d'établir les responsabilités pénales respectives afin de traduire en justice les auteurs de cet acte répréhensible. À cet égard, nous pensons que la référence, dans le projet de résolution, au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies va au-delà du cadre politique et légal défini dans la résolution 2166 (2014) – qui se fixait pour objectif de déterminer la voie à suivre afin de prendre les mesures pertinentes sur cette question au sein du Conseil de sécurité.

Décrire cet incident comme une menace à la paix et la sécurité internationales est prématuré et donne une dimension politique au traitement de cette affaire, qui n'en est qu'à la phase technique de l'enquête propre au domaine pénal. Sur la base de ces éléments, nous pensons que le Conseil de sécurité n'est pas compétent pour établir un tribunal pénal international ad hoc.

Nous ne voudrions en aucun cas que cet incident déplorable ou la souffrance des victimes soient utilisés à des fins politiques dans le cadre du conflit qui touche cette région de l'Ukraine. Notre pays condamne cette attaque contre l'aviation civile. Ces actes sont inadmissibles et ne doivent pas rester impunis. Nous saisissons cette occasion pour rappeler le détournement de l'avion de la Cubana de Aviación en 1976, qui avait coûté la mort à 73 civils innocents. Les auteurs de cet acte abominable jouissent aujourd'hui encore de l'impunité.

Nous devons garder à l'esprit qu'avec la résolution 2166 (2014), il a été convenu de mener sur

cet incident une enquête technique qui devait être indépendante, transparente et impartiale, en respectant les procédures et normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale et en demandant à toutes les parties concernées d'apporter leur pleine coopération. L'enquête se poursuit pour déterminer les causes de l'incident et identifier les responsables. Nous pensons donc que les efforts menés dans ce sens pour établir les faits et la vérité doivent continuer, sans préjuger de leurs résultats et sans tirer de conclusions sans fondement. C'est pourquoi nous appelons à éviter de politiser cette affaire au sein du Conseil de sécurité, afin de ne pas entraver les investigations qui, nous l'espérons, aboutiront à des résultats qui nous permettront de déterminer les causes de ce déplorable incident et d'en établir les responsabilités pertinentes – avec la coopération du Conseil. Le Venezuela est pleinement disposé à contribuer de quelque manière que ce soit à faire toute la lumière sur cet événement douloureux.

M. Gimolieca (Angola) (*parle en anglais*) : L'Angola s'est abstenu dans le vote sur le projet de résolution d'aujourd'hui (S/2015/562), déposé par la Malaisie, concernant l'établissement d'un tribunal international chargé de poursuivre les responsables des crimes liés à la destruction du vol MH17 de Malaysia Airlines.

Je tiens avant tout à être clair : nous condamnons dans les termes les plus forts la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines au-dessus de Donetsk, en Ukraine, le 17 juillet 2014, un événement tragique qui a causé la mort de l'ensemble des 298 passagers et membres d'équipage qui étaient à bord. Nous insistons sur la nécessité et l'importance que les responsables de ces actes rendent des comptes afin d'obtenir justice pour les victimes et leurs familles, de montrer clairement que les actes tels que ceux-ci seront punis et de faire en sorte que l'aviation civile soit à l'abri de telles exactions intolérables.

Toutefois, nous continuons de penser que la résolution 2166 (2014) demeure le cadre juridique de coopération internationale applicable dans l'intérêt d'une enquête exhaustive, véritable, concluante et transparente sur l'incident, conformément aux directives de l'aviation civile internationale. Dans la mesure où l'enquête pénale internationale n'est pas encore terminée, nous estimons qu'à ce stade, les États Membres devraient engager un vaste processus de consultation. La résolution 2166 (2014) stipule que le Secrétaire général devrait déterminer les options

possibles pour l'appui de l'ONU à cette enquête et le prie de faire rapport au Conseil sur les faits nouveaux pertinents.

Nous considérons par conséquent que la création d'un tribunal pénal est prématurée et que la meilleure chose à faire est d'attendre les résultats de l'enquête. Nous regrettons qu'une fois de plus le Conseil n'ait pas été en mesure de parvenir au niveau de compromis nécessaire pour réunir le consensus autour d'un texte acceptable par tous les membres.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Il y a un an, le Conseil adoptait à l'unanimité la résolution 2166 (2014), qui préconisait la réalisation d'une enquête sur la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines, conformément aux directives de l'aviation civile internationale. Surtout cette résolution exigeait que les responsabilités soient établies par souci de transparence et de justice pour les victimes. C'est pourquoi le Nigéria a voté pour le projet de résolution figurant dans le document S/2015/562, que le Conseil vient d'examiner. S'il avait été adopté, ce projet de résolution aurait autorisé la création d'un tribunal pénal international pour établir les responsabilités dans la destruction de l'appareil, préalable à l'ouverture de poursuites et à la tenue d'un procès.

La création du tribunal n'aurait pas seulement permis d'obtenir justice pour les victimes et de donner aux familles la possibilité de faire leur deuil, elle aurait également signalé avec fermeté que la communauté internationale ne tolérera aucun acte menaçant la sûreté de l'aviation civile internationale. Nous regrettons que le projet de résolution n'ait pas été adopté. De fait, cela met une fois de plus en lumière la nécessité pour le Conseil de cultiver la pratique consistant à adopter une position unie sur les questions qui appellent son leadership dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales.

M^{me} Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à souhaiter la bienvenue aux ministres qui ont fait le déplacement depuis la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les Pays-Bas et l'Ukraine pour assister à la présente séance. Nous les remercions sincèrement des efforts que déploient leurs pays dans le cadre de l'enquête indépendante sur la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines.

Un an après ce drame, la Jordanie a voté pour le projet de résolution figurant dans le document S/2015/562. Nous sommes favorables à la création d'un tribunal international qui serait chargé de poursuivre les

personnes qui ont abattu le vol MH17, car leur geste a coûté la vie à 298 innocents. Elles doivent être traduites en justice dans le cadre d'un mécanisme judiciaire indépendant qui garantisse qu'elles répondront clairement et effectivement de leurs actes.

L'importance du projet de résolution ne réside pas seulement dans sa volonté de faire rendre des comptes aux responsables, mais tient aussi au fait qu'il décourage toute velléité de menacer la sûreté et la sécurité de l'aviation civile internationale en général. Si on ne le combat et ne le sanctionne pas, s'en prendre ainsi à l'aviation civile pourrait constituer un précédent. Nous devons empêcher que d'autres crimes de ce genre soient commis et nous ne devons pas permettre que les civils soient ainsi pris pour cible. Il nous faut impérativement faire répondre les auteurs de leurs actes.

Bien que le projet de résolution dont était saisi le Conseil de sécurité aujourd'hui n'ait pas été adopté, les efforts doivent se poursuivre en vue de trouver un accord sur les mesures à prendre et sur leur mise en œuvre selon les options présentées par le Secrétaire général. Nous insistons sur l'importance de la coopération entre tous les États afin d'obtenir la justice pour les victimes de cette tragédie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande.

Aujourd'hui, il était demandé au Conseil de se souvenir des tragiques événements du 17 juillet 2014 dans lesquels 298 personnes ont péri, dont un ressortissant et un résident néo-zélandais. Il y a un an, le Conseil adoptait à l'unanimité la résolution 2166 (2014), qui condamnait cette attaque et exigeait que les responsables rendent des comptes. Aujourd'hui le projet de résolution figurant dans le document S/2015/562 avait pour but d'établir un mécanisme pour qu'il soit répondu de ces actes. Le fait que nous n'ayons pas pu maintenir l'unanimité qui avait caractérisé la résolution 2166 (2014) est profondément décevant.

En ne parvenant pas à définir la voie à suivre, le Conseil a failli aux familles et aux amis de ceux qui ont trouvé la mort à bord du vol MH17 de la Malaysia Airlines et a failli également à son devoir. Il s'agit d'une question sur laquelle le Conseil aurait dû parvenir à s'entendre. Que le Conseil de sécurité, qui est chargé de faire régner la paix et la sécurité internationales, ne soit pas en mesure de s'entendre sur un processus

d'établissement des responsabilités lorsqu'un avion commercial est abattu et que 298 personnes sont tuées constitue véritablement une grave mise en accusation. Pour moi, il n'y a pas 36 façons d'envisager les choses : soit nous faisons en sorte que des comptes soient rendus, soit il y a impunité. Je regrette sincèrement que ce soit la dernière option qui ressorte du vote du Conseil aujourd'hui.

En tant que Président du Conseil de sécurité, nous avons travaillé d'arrache-pied pour obtenir un consensus. Malheureusement, à ce stade, les positions sur la création d'un tribunal étaient irréconciliables. Mon pays regrette tout particulièrement que cette issue soit le résultat de l'utilisation du veto. La Nouvelle-Zélande s'oppose systématiquement au droit de veto depuis 1945, et nous condamnons le fait qu'il ait été recouru à ce droit aujourd'hui. Nous n'avons d'autre choix, en tant que Conseil, que de trouver le moyen de mieux travailler ensemble.

Les pays qui ont subi de lourdes pertes, en particulier l'Australie, la Malaisie et les Pays-Bas, sont des amis proches. La Nouvelle-Zélande a appuyé et coparrainé le projet de résolution relatif à la création d'un tribunal international, car il constituait un effort sérieux pour établir les responsabilités dans la destruction en vol de l'appareil de la Malaysia Airlines. C'est le moins que nous puissions faire pour honorer la mémoire des victimes et apaiser la douleur de leurs proches.

Je voudrais conclure en adressant les condoléances de mon gouvernement et de mon pays aux familles et aux amis des victimes du vol MH17 et en regrettant vivement que le Conseil n'ait pas pu s'acquitter aujourd'hui de ses obligations envers eux.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Albert Koenders, Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas.

M. Koenders (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole ici aujourd'hui au nom des Pays-Bas et du peuple néerlandais. Aujourd'hui, nous nous rappelons le drame du vol MH17 de la Malaysia Airlines, survenu il y a un peu plus d'un an. Nous pleurons la disparition des 298 hommes, femmes et enfants à bord de ce vol qui se rendait d'Amsterdam à Kuala Lumpur. Aujourd'hui, nous cherchons également à ce que justice soit faite.

Le 17 juillet, lors du service célébré à la mémoire des victimes organisé par leurs familles, j'ai pu constater encore une fois les répercussions profondes que cette tragédie avait eues sur un si grand nombre de personnes aux Pays-Bas et sur tant d'autres nations éplorées. Cent quatre-vingt-seize citoyens néerlandais ont trouvé la mort. Des hommes, des femmes et de nombreux enfants innocents. Leurs familles et leurs amis, nombreux et désespérés, se demandent pourquoi. Pourquoi eux? Ce qu'ils veulent, ce qu'ils souhaitent, c'est que justice soit faite; ils demandent que les responsabilités soient établies et que cet important organe agisse.

À la suite de ce drame, le Conseil de sécurité a adopté une résolution cruciale, la résolution 2166 (2014), qui condamne la destruction du vol MH17 – cause de ces terribles pertes en vies humaines – et appelle toutes les parties concernées à faciliter la récupération et le rapatriement, et à répondre à ceux qui exigent que les responsables rendent compte de leurs actes. Cette résolution a redonné espoir aux proches des victimes.

Mon pays a appliqué cette résolution. Nous avons mis en place, en étroite coopération avec les autres pays touchés, une approche en trois volets qui consiste, premièrement, à rapatrier et à identifier les victimes; deuxièmement, à ouvrir une enquête approfondie et indépendante sur les causes de cet accident; et troisièmement, à rendre justice aux victimes et à juger les responsables.

Les Pays-Bas ont, périodiquement et de manière approfondie, tenu le Conseil de sécurité informé des progrès réalisés dans ces trois volets. Premièrement, toutes les victimes, à l'exception de deux citoyens néerlandais, ont été identifiées et rapatriées. Deuxièmement, les enquêtes techniques sur les causes de l'accident sont presque terminées, et le Bureau néerlandais de la sûreté, qui est complètement indépendant, devrait publier son dernier rapport au mois d'octobre. Et troisièmement, l'enquête criminelle menée par l'équipe d'enquête mixte établie par l'Australie, la Belgique, la Malaisie, les Pays-Bas et l'Ukraine en est à un stade très avancée.

Tout ceci nous amène à notre dernière tâche qui est de faire en sorte que les personnes directement ou indirectement responsables de la destruction du vol MH17 rendent compte de leurs actes. Non seulement devons-nous les juger par respect pour les victimes de ce drame, mais l'importante résolution 2166 (2014) du Conseil l'exige. Par cette résolution, le Conseil reconnaît qu'il a l'autorité et la responsabilité de mener cette

question à sa conclusion logique de la manière suivante : en réaffirmant l'interdiction juridique internationale d'actes de violence qui posent une menace à l'aviation civile internationale; en appelant tous les États à coopérer pleinement avec l'enquête internationale menée sur cet accident; en exigeant, comme le demande la résolution 2166 (2014), que les responsabilités soient établies et que tous les États coopèrent pleinement aux efforts allant dans ce sens. Tout ceci impose donc à la communauté internationale de poursuivre les auteurs de ce crime.

Je voudrais poser la question suivante. Lorsque le Conseil a demandé à tous les États de coopérer, n'a-t-il pas assumé que lui aussi avait une responsabilité? Après tout, il est l'institution politique la plus éminente représentant la communauté internationale. Lorsque le Conseil a décidé de rester activement saisi de la question, ne prévoyait-il pas qu'il avait lui-même un rôle à jouer pour veiller au respect de cette résolution par l'ensemble des États Membres de l'ONU dans l'intérêt de toutes les victimes mortes dans le ciel au-dessus de l'Ukraine?

Au nom des Pays-Bas, de l'Australie, de la Belgique et de l'Ukraine, la Malaisie a soumis au Conseil une proposition sérieuse et rédigée avec soin relative à la création d'un tribunal pénal international, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Notre objectif est de créer un mécanisme opportun, dépolitisé et fiable chargé de veiller à ce que les responsables soient traduits en justice et rendent compte de leurs actes.

Nous sommes venus au Conseil demander que la justice soit rendue de la façon la plus efficace, impartiale et légitime et avec le plus de chance de succès possible. Je remercie les membres du Conseil qui ont appuyé le projet de résolution de la Malaisie et qui croient que ce crime terrible mérite l'attention du Conseil de sécurité et la création du meilleur mécanisme de poursuites possible. Je suis extrêmement déçu que la Russie ait exercé son droit de veto pour empêcher le Conseil de veiller activement à ce que justice soit faite. Mes pensées vont aux familles des victimes qui avaient placé leur espoir dans la détermination du Conseil à mettre en place ce tribunal.

Nous avons écouté avec attention les arguments et les préoccupations de la Russie. Nous y avons répondu, ainsi – je le souligne – qu'à toutes ses questions. Nous avons dit très clairement que c'était la meilleure voie à suivre, étant donné l'exigence faite par le Conseil lui-même que les responsabilités soient établies. Le processus d'établissement des responsabilités est en

cours et conforme aux normes internationales. Il serait insensé que le Conseil s'arrête à ce stade. Comme je l'ai dit, le Bureau néerlandais de la sûreté a achevé son enquête sur les causes et publiera son rapport en octobre. L'enquête criminelle est en bonne voie et nous aurions dû agir de manière à être prêts à assurer son suivi.

Nous avons présenté les arguments en faveur de la création d'un mécanisme de poursuites qui transcende la politique. La mise en place d'un tribunal avait pour objectif de garantir une procédure indépendante et dépolitisée avant que les résultats de l'enquête ne désignent certains responsables éventuels. Je ne comprends pas qu'un membre du Conseil de sécurité fasse obstruction à la justice dans le cadre d'une tragédie qui touche tant de personnes. L'impunité enverra un signal très dangereux et menacera la sûreté de l'aviation civile – notre sûreté à tous, la sûreté des membres du Conseil.

Nous, les pays qui menons ensemble l'enquête criminelle, poursuivrons nos efforts pour que les responsables de cet acte violent soient traduits en justice. Nous avons l'appui de beaucoup de personnes ici présentes et de beaucoup d'autres ailleurs. Mon pays n'aura de cesse que tous les faits soient connus et que justice soit faite. Nous espérons que la communauté mondiale continuera de coopérer avec les efforts que nous déployons pour traduire les responsables en justice, conformément à la résolution 2166 (2014). Les Pays-Bas, la Malaisie, l'Australie, la Belgique et l'Ukraine continueront de rechercher ensemble le meilleur moyen de poursuivre les responsables en justice. Nous continuerons à travailler ensemble jusqu'à ce que justice soit faite, et nous œuvrerons avec célérité dans ce sens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Julie Bishop, Ministre des affaires étrangères de l'Australie.

M^{me} Bishop (Australie) (*parle en anglais*) : Il y avait 39 Australiens parmi les 298 hommes, femmes et enfants qui ont tragiquement perdu la vie lorsque le vol MH17 de la Malaysia Airlines a été abattu au-dessus de la région orientale de l'Ukraine il y a tout juste 12 mois de cela. Parmi nos concitoyens, il y avait six enfants, deux chefs religieux, deux médecins, plusieurs enseignants, un écrivain primé et un ingénieur aérospatial promis à un bel avenir. C'étaient des êtres aimés que la cruauté du destin a transformés en victimes d'une atrocité – la destruction d'un avion civil effectuant un vol régulier dans un espace aérien commercial. Des millions et des millions de personnes dans le monde font naturellement

confiance et à tout moment à la sécurité de l'aviation civile.

Les personnes qui ont péri à bord du vol MH17 étaient des êtres chers, pleurés par des familles et des amis en peine. J'ai parlé aux familles australiennes au cours de l'année écoulée, et encore tout récemment lors du premier anniversaire de ce drame, le 17 juillet. Leur perte est incalculable, leur chagrin inconsolable. Elles attendent désespérément des réponses. Elles estiment d'une importance capitale que les responsables de la mort d'êtres aimés rendent compte de leurs actes.

De concert avec les Pays-Bas, la Malaisie, l'Ukraine et la Belgique, l'Australie a demandé au Conseil de sécurité de créer un tribunal international indépendant chargé de poursuivre les responsables de la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines. Les amis et familles de ceux qui étaient à bord de ce vol fatidique méritent justice. C'est ce que la résolution adoptée à l'unanimité le 21 juillet 2014, la résolution 2166 (2014), exigeait.

Notre projet de résolution et le statut du tribunal qui l'accompagne n'étaient destinés à rien d'autre et rien de moins que de traduire en actes cette exigence de reddition de comptes consacrée dans la résolution 2166 (2014). Notre motivation était et est toujours de rendre justice aux familles et de dissuader ceux qui auraient des velléités de menacer la sûreté de l'aviation civile internationale, car nous devons veiller à ce que cela ne se reproduise plus jamais. Dans un monde où ne cesse d'augmenter le nombre de groupes terroristes violents et d'autres acteurs non étatiques, dont beaucoup sont dotés de moyens militaires évolués, il est inconcevable que le Conseil de sécurité puisse maintenant se soustraire à la nécessité de demander des comptes à ceux qui ont abattu un avion commercial.

Le veto ne fait qu'aggraver l'atrocité de la chose. Une main seulement s'est levée pour marquer son opposition à la résolution, mais un veto ne devrait jamais être autorisé à permettre un déni de justice. La longue liste des assertions discréditées, et des excuses préparées et faux-fuyants débités par la Fédération de Russie devrait être traitée avec le plus grand dédain. L'exercice, aujourd'hui, du droit de veto est un affront à la mémoire des 298 victimes du vol MH17 et à leurs familles et amis. La Russie a ainsi vidé de son sens son attachement proclamé à l'obligation de respect du principe de responsabilité consacrée dans la résolution 2166 (2014).

Si la Russie est en possession d'éléments de preuves ayant trait à cette question, alors la Russie doit sûrement tenir à ce qu'ils soient entendus par un tribunal totalement indépendant et impartial mis en place par le Conseil de sécurité, dont elle soit membre, et qui dispose d'un greffier, d'un procureur et de juges nommés par un Secrétaire général impartial. Le tribunal aurait procédé en conformité avec les normes internationales les plus élevées, sous les auspices du Conseil de sécurité, dont la Russie est membre. On a allégué que la demande que nous avons faite au Conseil d'agir était prématurée, mais la création d'un mécanisme de poursuites avant l'achèvement d'une enquête pénale est tout à fait conforme à la pratique du Conseil lui-même. Les conclusions de l'enquête criminelle doivent pouvoir être communiquées à une autorité chargée des poursuites à même d'instruire elle-même l'affaire.

En adoptant à l'unanimité la résolution 2166 (2014) l'an dernier, le Conseil a exigé que les responsables répondent de leurs actes et que tous les États coopèrent pleinement aux efforts déployés pour établir les faits. La résolution 2166 (2014) a signifié de façon catégorique que les responsables ne bénéficieraient d'aucune impunité. Aujourd'hui, un membre du Conseil a empêché ce dernier de s'acquitter de son engagement à l'égard des amis et des familles des victimes du vol MH17 et de la communauté internationale. Les responsables de ce crime peuvent croire, maintenant, qu'ils peuvent se cacher derrière le veto de la Fédération de Russie. Mais on ne les laissera pas se soustraire à la justice.

L'Australie apprécie vivement l'appui dont a bénéficié le projet de résolution de la part de la majorité écrasante des membres du Conseil, ainsi que d'autres pays endeuillés. Je prends ici l'engagement, auprès des familles et amis de ceux qui se trouvaient à bord du vol MH17, que l'Australie continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que les auteurs de cet acte barbare en répondent. Si nous avons trouvé aujourd'hui la porte du Conseil de sécurité close, nous avons également pu voir que l'attachement à la justice était fort au sein de la communauté internationale. Sur la foi de cet appui, l'Australie, de concert avec les autres membres de l'équipe d'enquête mixte, se prononcera sur la création d'un autre mécanisme de poursuites afin que la vérité puisse l'emporter et que les responsables de cet acte innommable soient traduits en justice. Les membres du Conseil peuvent être assurés que notre détermination à cet égard est sans limites.

Il y a 12 mois, la tragédie du MH17 a choqué le monde. La Russie a utilisé le vote d'aujourd'hui pour chercher à politiser notre quête de justice et elle doit être justement condamnée. Défiant le veto d'aujourd'hui, nous entendons faire en sorte que l'exigence de respect du principe de responsabilité et de coopération de tous les États que contient la résolution 2166 (2014) soit pleinement mise en œuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine.

M. Klimkin (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre présidence efficace du Conseil ce mois. J'aimerais remercier la délégation de la Malaisie d'avoir demandé la convocation de la présente séance et tous les membres du Conseil de sécurité, ainsi que les pays endeuillés, de leur ferme appui à l'idée de la création d'un tribunal pénal international chargé de veiller à ce que les personnes responsables de la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines répondent de leurs actes.

Il est évident que ces moments historiques resteront toujours gravés dans les mémoires, non seulement en raison du nombre de vetos opposés par la Fédération de Russie mais encore et surtout en raison de l'esprit d'unité qui règne entre les pays prenant part à l'équipe d'enquête mixte et tous ceux qui nous appuient dans nos efforts pour que justice soit faite. Il y a un an, le peuple ukrainien a accueilli la nouvelle de la destruction du vol MH17 comme une tragédie nationale, ce qu'elle demeurera toujours dans nos cœurs. Je me souviens encore de l'océan de fleurs déposé devant les ambassades néerlandaise et malaisienne, et des centaines d'Ukrainiens qui s'étaient rassemblés autour de ces édifices au cours de la nuit. Je ne l'oublierai jamais.

Lorsque nous avons appris la nouvelle de cet accident, nous espérions, tout au début, pouvoir sauver des vies et nous avons immédiatement fourni toutes les ressources disponibles aux équipes de secours. Par la suite, nous avons fait tout notre possible pour empêcher le pillage et pour ménager aux enquêteurs un accès aux zones contrôlées par les terroristes. Maintenant, notre devoir, envers ceux qui sont morts et les familles des victimes, est de traduire en justice ceux qui ont commis cet acte barbare. Nous ressentons, plus que quiconque, la douleur des victimes, et c'est pourquoi nous voulons qu'éclate la vérité sur ce crime. Plus que quiconque, nous voulons que leurs auteurs soient mis en examen et jugés par un tribunal public international. Il ne peut y

avoir de raison de s'y opposer, à moins que l'on soit soi-même l'un de ces auteurs.

Je ne peux qu'abonder dans le sens de mes amis et collègues, y compris plusieurs Ministres qui ont pris la parole aujourd'hui, mais j'aimerais que certains éléments soient tout à fait clairs. La résolution 2166 (2014) fait obligation aux États de coopérer pleinement au cours de l'enquête sur cette tragédie et d'en traduire les responsables en justice. L'utilisation d'une arme évoluée et puissante contre un aéronef civil constitue une menace à l'aviation civile internationale et à la paix et la sécurité internationales en général. La seule façon efficace d'empêcher pareils actes à l'avenir est d'en punir sans retard les responsables. C'est, de fait, une question que le Conseil de sécurité doit traiter au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

L'appui dont a bénéficié notre projet de résolution s'est manifestement accru, ce qui montre que nous sommes sur la bonne voie. Notre but, en l'occurrence, est de créer un instrument efficace, transparent, impartial et indépendant permettant de traduire en justice les personnes responsables de ce crime. C'est une question de responsabilité pénale individuelle des meurtriers, et non de politique. C'est pourquoi il est particulièrement décevant qu'un pays – la Russie, pour être précis – mélange encore deux questions qui sont complètement séparées : sa responsabilité dans l'agression contre l'Ukraine et son appui continu au terrorisme, d'une part, et la responsabilité individuelle des auteurs de cette tragédie, d'autre part. Il n'y a pas d'autre explication pour le veto mis aujourd'hui par la Russie.

Le rôle de la Russie dans ce conflit est tout à fait clair et bien connu. Des milliers de soldats et de mercenaires russes ainsi que des chars et toutes sortes d'armes lourdes ont traversé la frontière; ce qui est tout simplement impossible à cacher. Tout récemment, un autre camion russe rempli d'armes et de munitions a été saisi en Ukraine. Le chauffeur est une fois encore un officier des forces spéciales russes. Mais cette question relève de mécanismes internationaux.

Lorsque je regarde la délégation russe aujourd'hui, je ressens de la pitié. Elle a osé décevoir les aspirations du monde entier, en particulier celles des familles des victimes. Elle est alliée aux voyous qui ont commis ce crime atroce. Mais notre espoir de justice n'est pas perdu. La Fédération de Russie vient peut-être de tuer dans l'oeuf le projet de résolution S/2015/562, mais cet

exercice abusif du droit de veto n'anéantira nullement l'espoir de ceux qui ont souffert de la perte de proches et de parents ni leur amour pour ces êtres chers. Il ne fera que nous rendre tous plus forts, plus déterminés et plus engagés à élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de poursuites efficace et crédible pour rendre la justice.

Je me souviens d'un vers de Shakespeare sur le Bien captif serviteur du capitaine Mal; cessons de servir le capitaine Mal – ça ne vaut absolument pas la peine. Au regard de la vérité, de l'humanité et de Dieu, si l'on croit encore en Dieu, le tribunal en question concerne 298 vies innocentes. Il concerne la vérité. Celui qui craint la vérité se trouve incontestablement du mauvais côté du problème. Celui qui craint la vérité est esseulé au Conseil de sécurité. « Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres. » Ce ne sont pas mes paroles; ce sont celles de l'Évangile. Elles émanent d'une autorité supérieure.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Belgique.

M^{me} Frankinet (Belgique) : À l'issue du vote sur le projet de résolution S/2015/562 déposé par la Malaisie et coparrainé par de nombreux autres pays touchés, comme le mien, par le deuil de leurs ressortissants, ainsi que par plusieurs membres du Conseil de sécurité, je voudrais avant toute chose exprimer notre solidarité avec l'Australie, la Malaisie, les Pays-Bas et l'Ukraine, nos partenaires de l'équipe d'enquête mixte. Nos autorités judiciaires mettent en effet tout en œuvre pour que la lumière soit faite sur les circonstances de la destruction du vol MH17 et pour que la justice puisse être rendue aux familles et aux proches des victimes de cette tragédie.

Ce que nous proposons au Conseil, la mise en place d'un tribunal international, aurait permis d'atteindre cet objectif. Cela étant, malgré des bases juridiques solides et le très large soutien dont ce projet jouissait, il n'a pas été possible de dégager un accord sur celui-ci au sein du Conseil, ce que nous ne pouvons que regretter. Nous devons rester engagés pour que la justice soit rendue, car c'est une responsabilité que nous portons à l'égard des victimes et de leurs proches. Une responsabilité partagée par nos cinq pays, par les autres pays unis dans le deuil, mais également par tous les pays, qui, comme nous, estiment que l'impunité en cette matière est non seulement inacceptable mais pourrait en outre avoir des conséquences désastreuses pour la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes prêts à aller de l'avant et à intensifier nos contacts et nos démarches afin que ce que nous demande la résolution 2166 (2014) devienne réalité, à savoir que tous les États s'associent pleinement aux efforts déployés pour établir les responsabilités. Ceci doit se faire dans le respect du droit – c'est essentiel pour les victimes et pour leurs proches – et sans tomber dans le piège d'une politisation quelconque.

Nous saluons les progrès accomplis par l'enquête internationale sur la sécurité aérienne suivant les directives établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale. L'équipe d'enquête mixte, dont font partie les autorités judiciaires belges, poursuit son travail d'enquête de manière totalement indépendante et objective, et en coopération avec toutes les parties intéressées. Nous devons faire en sorte que ce travail essentiel connaisse une suite judiciaire à la hauteur des attentes des familles et des proches des victimes, et ceci dans les meilleurs délais pour que l'impunité ne prenne pas le pas sur le respect du droit et de la dignité humaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynski (Canada) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de prendre la parole cet après-midi.

Le Canada continue de pleurer la perte terrible de vies à bord du vol MH17 de la Malaysia Airlines, qui a été abattu le 17 juillet 2014 alors qu'il survolait une région sous contrôle des forces prorusses dans l'est de l'Ukraine. Il est important pour le Conseil de sécurité de prendre des mesures décisives pour veiller à ce que les responsables de l'attentat contre le vol MH17 répondent de leurs actes, et pour envoyer un message clair que les attaques perpétrées contre des avions civils ne seront pas tolérées. Le Canada s'est joint aux autres États en deuil pour coparrainer le projet de résolution S/2015/562. Le Canada exhorte tous les États à coopérer afin de faire en sorte que ceux qui ont commis ce crime odieux répondent de leurs actes. La communauté internationale doit aux familles et amis des 283 passagers et des 15 membres d'équipage qui ont perdu la vie de mener une enquête complète et impartiale sur le crime commis et d'en traduire les auteurs en justice.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada réitère son appui à la résolution 2166 (2014) du 21 juillet 2014, dans laquelle le Conseil de sécurité exhorte les organisations et les États concernés à entreprendre une enquête internationale

indépendante. Nous sommes reconnaissants à ceux qui ont contribué à l'identification des victimes, à la récupération des corps et à leur rapatriement, ainsi qu'à l'enquête technique indépendante. Par ailleurs, le Canada apprécie grandement le travail accompli par l'équipe d'enquête mixte, composée de représentants des autorités responsables des poursuites de l'Australie, de la Belgique, de la Malaisie, des Pays-Bas et de l'Ukraine, dans la conduite de l'enquête criminelle. Mais nous sommes bien conscients qu'il est primordial de veiller à ce que les auteurs du crime soient ensuite poursuivis sans délai de façon indépendante et impartiale. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il convient d'adopter dès maintenant des mesures pour établir un tribunal international à cette fin. Toute action visant à entraver l'enquête ou la poursuite des responsables est tout simplement inacceptable.

Le Canada exprime sa profonde déception quant au résultat du vote d'aujourd'hui au Conseil de sécurité sur la mise sur pied d'un tribunal pénal international visant à poursuivre les responsables de la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines le 17 juillet 2014, alors qu'il survolait une région sous contrôle des forces prorusses dans l'est de l'Ukraine. Le Canada déplore que l'obstruction de la Russie aujourd'hui prive les proches des 283 passagers et des 15 membres d'équipage qui ont perdu la vie de l'occasion de voir les responsables de ce terrible crime traduits en justice par un tribunal international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Braun (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens également à exprimer la gratitude de l'Allemagne à la Malaisie et aux membres de l'équipe d'enquête mixte pour avoir déposé le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2015/562), ainsi qu'au Royaume des Pays-Bas, qui dirige l'enquête sur la tragédie du vol MH17 de la Malaysia Airlines.

Nous regrettons sincèrement que l'engagement sans équivoque du Conseil en faveur du principe de responsabilité et de la justice ait aujourd'hui fait l'objet d'un veto. Il y a un an, avec l'adoption de la résolution 2166 (2014), le Conseil exigeait que soit menée une enquête approfondie sur la destruction du vol MH17 et que les responsables soient tenus de rendre des comptes. En adoptant cette résolution, le Conseil a assumé la responsabilité de traduire en justice les auteurs de ce crime odieux. Aujourd'hui, il ne s'est pas acquitté de cette responsabilité. En tant que l'un des

pays endeuillés, l'Allemagne fera tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que la justice suive son cours et que le principe de responsabilité soit appliqué. La création d'un tribunal international sur la base d'une résolution du Conseil de sécurité aurait représenté une avancée importante à cette fin, et c'est pourquoi l'Allemagne s'est portée coauteur du projet de résolution mis aux voix aujourd'hui, qui n'a malheureusement pas été approuvé par le Conseil.

Au moment où nous parlons, la situation intenable qui a mené à la destruction tragique du vol MH17 et à la perte d'un si grand nombre de vies innocentes persiste. Chaque jour, dans l'est de l'Ukraine, des personnes sont tuées, blessées ou perdent leurs maisons du fait du conflit. Il faut que cela cesse. Nous appelons à une désescalade immédiate et durable du conflit afin de prévenir de nouvelles tragédies, et nous demandons instamment à toutes les parties d'appliquer pleinement les accords de Minsk. Nous tous, et plus particulièrement l'Ukraine et la Russie voisine, avons tout intérêt à stabiliser la situation dans l'est de l'Ukraine. L'Allemagne, en collaboration avec la France, l'Ukraine et la Russie – en format Normandie et avec d'autres partenaires – travaille dur pour mettre un terme au conflit et trouver une solution. Comme nous avons tous pu le constater au cours des négociations prolongées avec l'Iran sur les questions nucléaires, durant lesquelles nous avons également coopéré étroitement avec la Fédération de Russie et les autres membres permanents du Conseil de sécurité, il est possible de trouver des solutions lorsque toutes les parties abordent les problèmes en question de manière constructive.

Aujourd'hui, le Conseil a entièrement manqué aux victimes, aux familles et aux amis des passagers et des membres de l'équipage tués, dont quatre étaient des citoyens allemands. Cela ne signifie pas que les responsables peuvent triompher et compter sur l'impunité. Nous, nations endeuillées, avec l'appui de nombreux autres pays, n'aurons pas de repos tant qu'ils n'auront pas été amenés à rendre des comptes. Nous espérons sincèrement, et faisons appel à cette fin à tous les membres du Conseil et à toutes les parties concernées, pouvoir amener le Conseil à trouver un autre moyen d'honorer ses responsabilités et de traduire les responsables en justice. Nous le devons aux victimes et à tous leurs proches.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Philippines.

M^{me} Yparraguirre (Philippines) (*parle en anglais*) : Il y a un an, les Philippines se sont associées à un grand nombre d'autres délégations pour lancer un appel vibrant, depuis cette salle, afin que soit menée une enquête exhaustive, minutieuse et indépendante sur la destruction de l'appareil de la Malaysia Airlines affrété pour le vol MH17, qui a fait 298 victimes, dont trois Philippines, une mère et ses deux enfants. En juillet 2014, solidaire de notre souffrance, le Conseil a adopté la résolution 2166 (2014), qui vise à rendre justice à ces vies innocentes et irremplaçables et à honorer leur mémoire.

Un an après cet incident et l'adoption de cette résolution, le monde est toujours à la recherche de réponses. Les responsables n'ont toujours pas été contraints de rendre des comptes. Les familles des victimes continuent de rechercher des réponses, la justice et un moyen de tourner la page. S'il avait été adopté, le projet de résolution mis aux voix aujourd'hui (S/2015/562) aurait marqué une avancée cruciale en vue d'honorer l'engagement que nous avons pris – à l'égard des familles des victimes et de la communauté internationale dans son ensemble – de tenir les auteurs de cet incident tragique et de ce crime odieux pleinement responsables.

En tant que l'une des nations endeuillées, les Philippines se sont portées coauteur du projet de résolution présenté aujourd'hui afin d'appuyer fermement l'initiative prise par les Gouvernements australien, belge, malaisien, néerlandais et ukrainien de chercher à mener une enquête internationale sur cet incident et à créer un tribunal international pour juger les responsables de la destruction du vol MH17. Les Philippines et le peuple philippin sont redevables envers ces pays de leurs efforts soutenus et envers tous ceux qui ont cru au bien-fondé de ce projet de résolution et lui ont donné leur plein appui.

Cependant, nous regrettons sincèrement que le Conseil n'ait pas été en mesure d'adopter ce projet de résolution aujourd'hui, car cela cause un immense tort à tous ceux qui ont péri et à leurs familles, à leurs pays et au monde entier. Toutefois, la quête de réponses et de justice se poursuivra. Les Philippines se tiennent prêtes à appuyer les efforts d'autres pays et à s'y associer pour veiller à ce que les responsables soient enfin traduits en justice et à ce que ces incidents tragiques ne se reproduisent jamais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Mawe (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saisir cette occasion pour présenter mes plus sincères condoléances aux peuples et aux gouvernements de tous les pays touchés par ce terrible événement, en particulier aux familles des victimes innocentes. L'Irlande se souvient d'avoir perdu une ressortissante née en Irlande qui se trouvait à bord du vol MH17, et je tiens à exprimer une fois de plus toute notre sympathie à sa famille, qui a subi une perte dévastatrice.

Il y a un peu plus d'un an, le Conseil s'est réuni dans cette salle quelques jours après la destruction du vol MH17. Pour montrer clairement à quel point cet événement a touché et choqué tous les pays, un message sans équivoque a été délivré avec l'adoption à l'unanimité de la résolution 2166 (2014). Elle a exprimé une compassion sincère à l'égard des victimes, et elle a aussi répondu au souhait de garantir un traitement humain et digne à leurs dépouilles, de mener une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante pour déterminer le déroulement exact des événements, et de demander des comptes aux responsables.

Un an plus tard, nous saluons les progrès accomplis concernant l'identification et le rapatriement dans les meilleurs délais des victimes et de leurs possessions, ainsi que l'ouverture d'une enquête efficace, professionnelle et indépendante menée par des experts internationaux. Il ne reste plus qu'à créer un mécanisme de responsabilisation indépendant et impartial pour traduire les responsables en justice de manière crédible et légitime.

Alors que nous avons marqué récemment le premier anniversaire de cette terrible tragédie, les images choquantes et douloureuses du site de l'accident et de la perte intolérable de vies innocentes sont une fois de plus apparues sur nos écrans de télévision et dans nos journaux. La résolution 2166 (2014) visait à garantir que ces événements, et les actes qui les ont provoqués, ne resteraient pas sans suite et que le mépris flagrant de la vie humaine manifesté par les responsables aurait des conséquences. Le projet de résolution (S/2015/562) présenté aujourd'hui visait simplement à atteindre les objectifs de la résolution 2166 (2014).

Je tiens à féliciter sincèrement l'Australie, la Belgique, la Malaisie, les Pays-Bas et l'Ukraine de s'être faits chefs de file s'agissant de déposer ce projet de résolution au Conseil. Un tribunal du type de celui proposé achèverait de valider la détermination de la communauté mondiale à créer un mécanisme de

responsabilisation transparent, efficace et fiable chargé de rendre une justice indépendante et impartiale. La création d'un tel tribunal aujourd'hui, avant la publication des rapports d'enquête, aurait garanti que toute mesure prise sur la base de ces rapports soit à l'abri de toute politisation.

Les tribunaux du Conseil de sécurité ont un bilan solide. La création d'un tel tribunal avant la fin de l'enquête ne serait pas une anomalie et ne créerait pas de précédent; en fait, elle ne ferait que suivre la pratique établie. Tous les autres tribunaux spéciaux de ce type, notamment ceux créés après les conflits en ex-Yougoslavie, au Rwanda et au Liban, l'ont été avant la fin des enquêtes pertinentes.

En tant que pays insulaire, l'Irlande comprend aussi bien que tout autre pays l'importance de l'aviation civile. L'itinéraire aérien international qui passe par Dublin occupe le deuxième rang mondial pour l'encombrement. L'aviation civile nous a permis de renforcer nos liens avec la fraternité des nations et nous a ouvert les portes du monde. Elle est un outil indispensable à la communication, à la sécurité et à la prospérité mondiales. Est-il possible de maintenir le secteur de l'aviation civile mondiale si la sécurité absolue de nos cieux est à quelque degré compromise parce que les responsables d'incidents tels que celui du vol MH17 ne sont pas identifiés? Sans nul doute, mettre en péril la sécurité des transports aériens civils pose à tous égards une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Il incombe à la communauté internationale de faire front commun pour établir un mécanisme de reddition des comptes unique, acceptable par tous et coordonné en vue de rendre justice de manière indépendante et impartiale. Il nous appartient d'afficher le même niveau de détermination, de coopération et de solidarité que dans les semaines qui ont suivi la catastrophe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prozor (Israël) (*parle en anglais*) : Il y a un an, en juillet dernier, nous avons été les témoins d'une scène atroce lorsqu'un avion civil a été abattu dans le ciel au-dessus de l'Ukraine. La vie de 283 passagers et de 15 membres d'équipage a été annihilée en l'espace d'un instant, mais la douleur de leurs familles demeure à ce jour. Parmi les morts, il y avait 80 enfants, 80 filles et garçons précieux, qui ont perdu la vie dans un instant tragique.

En tant que représentant de l'une des nations en deuil, je me joins à mes collègues pour rappeler la mémoire de ceux que nous avons perdus sur le vol MH17, déclarer notre soutien à l'enquête et insister pour que les responsables soient amenés à rendre des comptes. La destruction en vol de cet aéronef civil n'est pas seulement une tragédie; c'était un acte délibéré, qui visait à troubler l'ordre public aérien et à instiller la peur parmi ceux qui voyagent en avion.

Hélas, en Israël, nous ne connaissons que trop bien les tentatives visant à utiliser la violence pour paralyser notre vie et nos activités quotidiennes. Nous avons appris de cette expérience douloureuse que si nous ne prenons pas de mesures pour prévenir de futures attaques, les conséquences peuvent être terribles.

En ce jour tragique, il y a un an, 298 personnes ont trouvé la mort, alors que l'avion à bord duquel elles se trouvaient traversait les airs. Les passagers de ce vol fatidique parlaient différentes langues, se rendaient à des destinations différentes et avaient des projets différents, mais ils avaient tous une chose en commun : ils étaient tous des civils innocents qui vquaient à leurs occupations quotidiennes.

L'un des passagers à bord était Itamar Avnon, un citoyen israélien de 27 ans. Itamar rentrait en Australie, où il était étudiant de deuxième année à l'Université Swinburne de Melbourne. Itamar était rentré en Israël pour le mariage d'un ami et pour rendre visite à son grand-père de 96 ans à Haïfa. Il a ensuite pris l'avion pour aller voir sa famille aux Pays-Bas, hélas, pour la dernière fois. Bien que sa vie ait été courte, il a eu des années bien remplies. Que ce soit sa passion pour les voyages, le football, ou, plus important encore, ses amis, Itamar avait croqué la vie à pleines dents et avait apporté l'amour et le rire à tous ceux qui le connaissaient. Puissent son souvenir et la mémoire de tous ceux qui ont péri être une bénédiction.

Nous remercions les personnes chargées de mener l'enquête sur cet horrible incident et leur apportons notre soutien, et nous nous félicitons des progrès qui ont été réalisés jusqu'à présent. Nous attendons avec intérêt le rapport final.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Viet Nam.

M^{me} Nguyen (Viet Nam) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier les ministres qui sont venus de loin pour participer à cette importante séance.

Une année s'est écoulée depuis la tragédie du vol MH17 de la Malaysia Airlines, qui a causé la mort de 298 passagers et membres d'équipage, dont une famille vietnamienne de trois personnes. Le Viet Nam sait gré de la coopération qui a permis la récupération et le rapatriement des restes des victimes, ainsi que du soutien apporté aux familles. Nous apprécions tous les efforts qui ont été déployés par les parties concernées pour enquêter sur cet incident, notamment ceux de l'équipe d'enquête mixte, et nous prenons acte du rapport préliminaire.

Le Viet Nam réitère son appel en faveur d'une poursuite de l'enquête indépendante, objective et transparente, conformément à la résolution 2166 (2014). Nous demandons à toutes les parties concernées d'apporter leur pleine coopération à l'enquête. Nous sommes d'avis que les auteurs de cet acte doivent être traduits en justice au moyen des mécanismes appropriés, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Le Viet Nam est prêt à travailler en étroite collaboration avec toutes les parties concernées dans les efforts que nous déployons pour que toute la lumière soit faite sur cet incident.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur la question du vol MH17 de la Malaysia Airlines, qui revêt une grande importance à nos yeux. Ma délégation remercie également la Malaisie d'avoir pris l'initiative de présenter cette proposition sur la question.

Une année s'est écoulée depuis ce jour profondément tragique où le vol MH17 a été abattu. Mais la douleur et la tristesse causées par la mort de tous ceux qui ont péri dans cet événement des plus inhumains, parmi lesquels se trouvaient des Indonésiens, n'ont pas diminué.

Il est profondément regrettable que le Conseil n'ait pu s'unir pour prendre des mesures permettant de s'attaquer aux problèmes soulevés par la destruction du vol MH17. L'Indonésie, et, je pense, toutes les autres nations en deuil le doivent aux victimes de cette tragédie et à leurs familles de prendre des mesures efficaces. Nous devons prendre les mesures qui s'imposent pour que les responsables de cet incident répondent de leurs actes, et nous devons également prendre des mesures

claires pour empêcher que de tels incidents ne se reproduisent. Il s'agit notamment de veiller au respect du droit international, en particulier les dispositions pertinentes du droit international humanitaire, de renforcer la coopération internationale et de montrer ensemble et sans équivoque que ce genre d'incidents ne sera pas toléré.

L'Indonésie réaffirme son appui à la résolution 2166 (2014) et demande instamment au Conseil d'honorer l'engagement qu'il a pris et de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de prendre toutes les mesures de suivi afin de mettre pleinement en œuvre la résolution, notamment de poursuivre en justice les personnes responsables de la destruction du vol MH17. Plusieurs pays ont travaillé de concert durant l'année écoulée en vue d'apporter une réponse à ceux qui sont touchés par cette tragédie. À cet égard, l'Indonésie se félicite du processus d'enquête, notamment des efforts déployés par l'équipe d'enquête mixte. Ma délégation souligne l'importance d'une enquête complète, approfondie et indépendante, qui met l'accent sur la transparence et l'impartialité et qui pourrait servir de point de départ à l'établissement des responsabilités.

Enfin, ma délégation demande instamment au Conseil de continuer à s'employer à parvenir à un consensus sur toutes les mesures voulues à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je serai très bref.

La séance d'aujourd'hui a été chargée d'émotions, ce qui est compréhensible. À certains moments, on pouvait toutefois se demander s'il y avait des limites à l'exploitation politique des sentiments des familles de ceux qui ont péri et qui vivent une véritable horreur.

Il a été porté contre la Fédération de Russie un certain nombre d'accusations que je considère comme insultantes et qui ne sont pas dignes de diplomates.

En ce qui concerne les questions de fond, nous avons présenté nos arguments dans notre déclaration. Je vais dire quelques mots sur un seul point, à savoir l'issue des débats. Il est tout simplement incompréhensible que l'absence d'accord sur une forme de procédure judiciaire soit assimilée à l'impunité. Nous répétons notre proposition qui est d'étudier les différentes

variantes possibles pour ce qui est des poursuites pénales. Parmi ces variantes, il y en a de plus simples qui sont plus efficaces, plus appropriées et certainement moins politisées; c'est sur celles-là que nous devrions nous concentrer.

Dans sa déclaration, le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Klimkin, a voulu adopter une position de supériorité morale et religieuse. Il a évoqué le caractère inacceptable de l'impunité et la nécessité de coopérer. Je n'ai que deux questions à lui poser : pourquoi est-ce que des avions de ligne civils ont été envoyés dans des zones où des opérations militaires étaient en cours, des zones où les forces ukrainiennes se battaient et où leurs avions militaires se trouvaient? Pourquoi est-ce que des vols civils ont été envoyés dans cet espace aérien? Les passagers de cet avion de ligne ne pouvaient tout simplement pas savoir qu'un conflit militaire était en cours. Même les autorités de l'aviation malaisienne ne pouvaient pas le savoir. Mais Kiev le savait. Pourquoi l'a-t-il fait? Par avarice ou pour d'autres raisons? Pourquoi n'a-t-il pas fourni, à ce jour, les enregistrements des régulateurs de l'armée de l'air? Ça, c'est de l'impunité! Kiev a-t-elle puni qui que ce soit en Ukraine? Nous espérons que l'enquête fera la lumière sur cet aspect et établira les responsabilités de ceux qui ont abattu l'avion et de ceux qui ont permis que l'appareil survole la zone de conflit.

Enfin, la tragédie du vol MH17 de la Malaysia Airlines est un terrible événement, non seulement pour les citoyens qui sont morts dans cette catastrophe et pour leurs pays respectifs, mais également pour les diplomates qui sont maintenant obligés de s'y pencher, pour les personnalités politiques concernées, et pour les experts et les enquêteurs qui continuent de travailler ensemble sur cette question. Nous devons avancer de concert sur cette voie. Malheureusement, la séance d'aujourd'hui est très peu susceptible de promouvoir un élan commun vers notre objectif final, qui est de faire toute la lumière sur les circonstances qui entourent cette tragédie et d'en traduire les responsables en justice. La Russie est prête à reprendre ce travail au niveau des experts, à l'échelon diplomatique et sur tout autre plan. Attachons-nous donc, dès demain, à avancer sur cette voie.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

La séance est levée à 17 h 10.